



Congrès AIRHM 2017 - HETS Genève



LA PARTICIPATION DES PERSONNES AVEC UN HANDICAP A L'AVÈNEMENT D'UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

Viviane Guerdan, présidente ASA-Handicap mental
Pierre Weber, auto-représentant, membre du comité



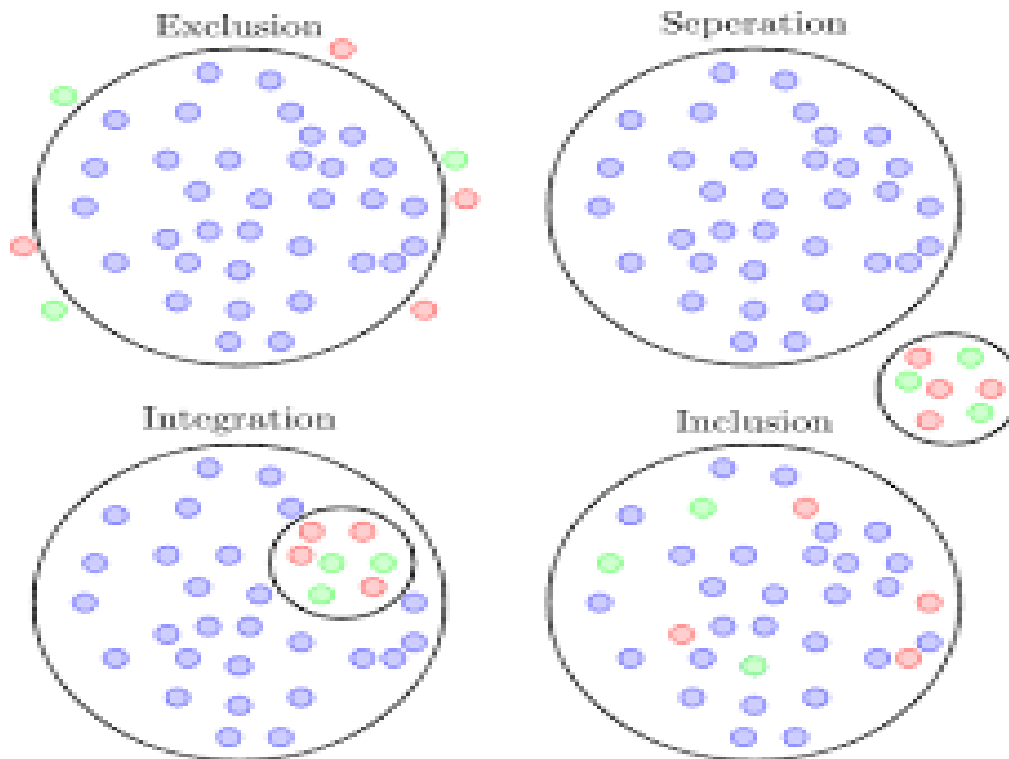
Plan de la présentation

1. Une société inclusive, qu'est-ce que c'est?
2. La Suisse est-elle en faveur d'une société inclusive?
3. Comment les personnes handicapées peuvent-elles contribuer à l'avènement d'une société inclusive?
4. Conclusion



Une société inclusive, c'est....

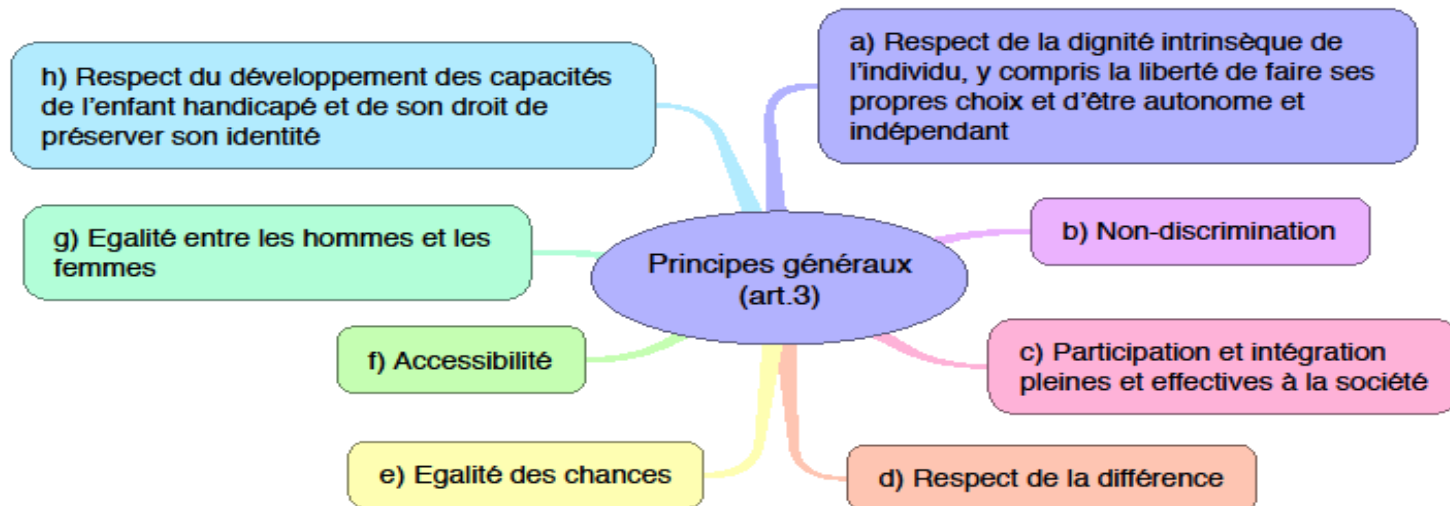
...une société qui traite chaque personne comme faisant partie d'un même ensemble de personnes





Une société inclusive, c'est....

....une société qui adhère aux principes généraux de la Convention des Nations Unies en faveur des personnes handicapées (CDPH)





Une société inclusive, c'est....

...une société qui adopte des mesures appropriées



- Des mesures législatives et administratives



- Des équipements, programmes, services utilisables par tous («conception universelle»)



- Des modifications et ajustements en fonction des besoins particuliers de certaines personnes («aménagements raisonnables»).



Une société inclusive, c'est....

**....une société dont les acteurs assument
une responsabilité partagée**



- **Les personnes handicapées**
- **Les instances politiques**
- **Les associations**
- **Les professionnels:**

les intervenants

les formateurs

les chercheurs



Une société inclusive en Suisse?



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

L'égalité au cœur du droit suisse

- **Constitution suisse:** interdiction fondamentale de discrimination (art. 8, al. 2 et 4, Cst.)
- **Lhand** (Loi sur l'égalité pour les handicapés, en vigueur depuis 2004): prévenir, réduire ou éliminer les inégalités avec des programmes en faveur de l'intégration portant sur la formation, l'activité professionnelle, le logement, le transport de personnes, la culture, le sport (art. 16).



Une société inclusive en Suisse?

Développement d'une politique en faveur des personnes handicapées



- **Ratification de la CDPH** (15 avril 2014, en vigueur depuis 15 mai 2014)
- **Rapport officiel déposé à l'ONU** (29 juin 2016)
- **Rapport du DFI**, «Développement d'une politique en faveur des personnes handicapées» (11 janvier 2017)



Une société inclusive en Suisse?

**INCLUSION.
HANDICAP**

Association faîtière des organisations
suissees de personnes handicapées



- **Rapport de la société civile («rapport alternatif»)** remis par Inclusion Handicap au comité de l'ONU (29 août 2017): analyse l'état d'avancement de l'application de la CDPH du point de vue des organisations de personnes handicapées.
 - ➔ **Nomme les obstacles rencontrés par les personnes handicapées, exige des mesures concrètes.**



Quelle contribution des personnes handicapées?

Position de la CDPH

- « **La société civile** – en particulier les personnes handicapées et les organisations qui les représentent – est associée et **participe pleinement à la fonction de suivi** (CDPH, art. 33, al. 3)
- « La parole et le vécu des personnes handicapées doivent être au cœur des rapports de suivi, compte tenu de ce que **les personnes handicapées sont les experts** lorsqu'il s'agit de leur propre situation » (*Suivi de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Guide à l'intention des observateurs des droits de l'homme*, New-York et Genève, 2010, p. 34)



Quelle contribution des personnes handicapées?

Une utopie?

- **Non** : n'est pas une chimère dont la réalisation est hors de notre portée
- **Oui** : **ce vers quoi tend le processus historique** (sens attribué au XIXe siècle au temps des philosophies de l'histoire)



« Droits & Participation » (projet ASA-Handicap mental)



- Formation à la CDPH
- Groupes de parole cantonaux
- Dossier « Reconnaissez nos droits »

= symposium du 12 septembre, à 15h30



Quelle contribution des personnes handicapées?

La responsabilité des personnes handicapées: point de vue d'un auto-représentant

- **Défendre nous-mêmes nos intérêts et nos droits,** soutenus par les professionnels



- **Témoigner que nous avons des habiletés et compétences** pour changer le regard du public, des professionnels, des responsables politiques: leur montrer que nous pouvons apporter notre contribution à la société





Quelle contribution des personnes handicapées?

Pour y parvenir, il nous faut....

- Oser prendre la parole et nous exprimer librement pour faire entendre nos revendications



- Nous constituer en groupe d'auto-représentants (ensemble on est plus fort pour se faire entendre)





Quelle contribution des personnes handicapées?

Pour cela il nous faudra:

- Développer notre **confiance en nous** et apprendre à **nous exprimer**
- Accepter de **partager avec d'autres personnes nos idées** sans vouloir les imposer
- Apprendre à **animer un groupe**, à **prendre des notes**, à **rédiger un compte-rendu**, à **désigner un porte-parole**
- Apprendre à **argumenter nos idées** pour convaincre les décideurs
- **Prendre des décisions** en étant sûrs que tous les membres du groupe sont d'accord





Quelle contribution des personnes handicapées?

En groupe, nous pourrons:



- Partager et échanger nos **expériences de vie** et nous dire nos **besoins et désirs**
- Construire des **projets pour combattre les préjugés**
- Penser à des **solutions** à proposer pour avoir une meilleure qualité de vie
- Construire des **projets d'entraide** («conseils par les pairs»)



Conclusion

Une démarche exigeante pour chaque acteur

- **Les personnes handicapées**



: s'impliquer dans la défense de leurs intérêts – s'engager dans une démarche de lobbying.

- **Les formateurs**



: mettre en place des programmes de formation des personnes, et en langage facile à comprendre.

- **Les associations**



: sensibiliser les instances politiques aux besoins et demandes des personnes, défendre leurs droits à leurs côtés.



Conclusion

Une démarche exigeante pour chaque acteur

- **Les instances politiques**



: mettre en place des mesures destinées à éliminer les inégalités qui frappent encore les personnes handicapées.

- **Les professionnels du terrain**



: changer leurs regards, attitudes, pratiques.

- **Les chercheurs**



: intensifier les recherches notamment participatives et émancipatoires.



Conclusion

Une intensification des collaborations internationales



Echange et partage d'informations, d'expériences,
de programmes de formation et de pratiques de référence

(CDPH, art. 32)



- Congrès (AIRHM,)
- Projets européens (Erasmus+ : «ParticipaTIC»)
- Travail en réseaux (Langage facilité,...)

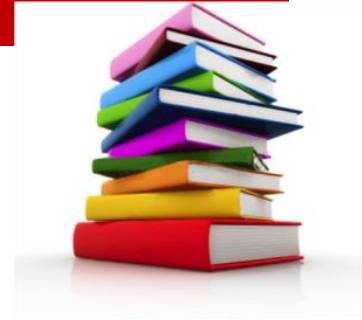


Merci de votre attention!

Avez-vous des questions?



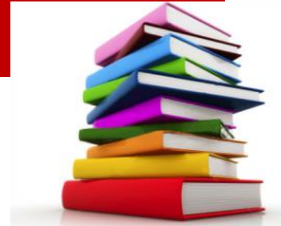
Références bibliographiques



- ONU (2006). *Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées - CDPH*
Accès: www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=605
- ONU (2010). *Suivi de la Convention relative aux droits des personnes handicapées*. Guide à l'attention des observateurs des droits de l'homme. New-York et Genève.
Accès: www.ohchr.org/Documents/Publications/HR_P_PT_17_fr.pdf
- Confédération suisse. *Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999*
Accès: <https://www.admin.ch/ch/f/rs/c101.html>
- Confédération suisse (2002). *Loi sur l'égalité pour les handicapés*
Accès: https://www.admin.ch/ch/f/rs/c151_3.html



Références bibliographiques



- Confédération suisse (2016). *Premier rapport du Gouvernement suisse sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées*. Accès:
https://www.edi.admin.ch/dam/edi/fr/...pdf.../Rapport_initial_CDPH%20v1.0.pdf
- Confédération suisse (2017). *Rapport sur le développement de la politique suisse en faveur des personnes handicapées*, 11 janvier 2017. Accès:
<https://www.edi.admin.ch/>
- Inclusion Handicap (2017). *Rapport alternatif*. Rapport de la société civile présenté à l'occasion de la première procédure de rapport des Etats devant le Comité de l'ONU relatif aux droits des personnes handicapées. Accès:
www.inclusionhandicap.ch/